

Règlement du Trail des Virades de l'Espoir – Eccica-Suarella 2025

Date et heure

Le trail se déroulera le **dimanche 28 septembre 2025**. Le départ sera donné à **10h00** depuis la mairie du village d'Eccica-Suarella.

Organisateurs

L'événement est organisé par l'**association La Suarellaise** et **Leanuccia Muco Corse**, au profit de l'**association Vaincre la Mucoviscidose**.

But de la manifestation

Les bénéfices seront intégralement reversés pour soutenir la lutte contre la mucoviscidose.

1. Inscriptions

- **Frais d'inscription** : 25 € par participant.
- L'inscription comprend : 1 tee-shirt offert à chaque participant et 1 repas offert le midi.
- Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au jour de la course, dans la limite 150 des places disponibles.

2. Parcours

- **Distance** : 10 km
- **Dénivelé positif** : environ 400 m
- Le parcours emprunte les chemins autour du village d'Eccica-Suarella et traverse la commune de Cauro.
- Un balisage spécifique sera mis en place.
- Les concurrents doivent respecter scrupuleusement le balisage et la nature environnante.

3. Classements et récompenses

- Remise des prix pour : récompense les **3 premières femmes** et les **3 premiers hommes du classement scratch et médailles aux 3 premiers de chaque catégorie**.
- Les résultats seront annoncés à l'issue de la course.

4. Conditions de participation

- Ouvert à toute personne majeure (ou mineure avec autorisation parentale) et apte médicalement.

- Un certificat médical ou une licence sportive en cours de validité pourra être demandé.
- Le port du dossard est obligatoire et doit être visible pendant toute la course.

5. Sécurité et respect de l'environnement

- Chaque participant s'engage à adopter un comportement respectueux envers les autres coureurs, les bénévoles et la population locale.
- Interdiction de jeter des déchets sur le parcours.
- L'organisation se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'épreuve en cas de mauvaises conditions météorologiques.

6. Acceptation du règlement

La participation à l'épreuve vaut acceptation totale du présent règlement.